

Natura 2000 « Marais de Vilaine »



Comité de pilotage Séance du 30 juin à La Chapelle de Brain (35)

Relevé d'informations et de décisions



Etaient présents :

Les représentants de l'Etat

VARRIER Victoria, Sous-Préfecture de Redon
LAFON Thibaud, DDTM d'Ille et Vilaine
GAUTHIER Sébastien, Office Français de la Biodiversité
LE CLOIREC Ophélie, DREAL Bretagne

Le représentant de la Région Bretagne en charge du suivi des sites Natura 2000 (transfert de compétence de l'Etat)

ROUAULT Cyril

Les représentants des collectivités locales

Membres de la Commission Permanente du Copil

SANCHEZ Fabrice, Président du Comité de Pilotage, Maire de Massérac
GENOUEL Fabrice, Vice-Président du Comité de Pilotage, Maire délégué de Glénac
DE BARMON Régis, Vice-Président du Comité de Pilotage, Adjoint au maire de Fégréac
CRUBLET Joel, Conseiller Municipal de Bains sur Oust
CLAVIER Régis, Adjoint au Maire de Massérac
LEMEE Christian, Maire de Théhillac
GUILLAUME Jean-Luc, Conseiller municipal de Redon
GERAUD Patrick, Maire de Saint Dolay

Autres élus

NOGET Philippe, Maire délégué de la Gacilly
RICORDEL Régis, Maire de Fégréac

DU PLESSIS Hubert, Maire d'Avessac
LE CHEVRIER Didier, Adjoint au Maire de Sévérac
JEGOU Philippe, Maire de Peillac
ROLLAND Patrick, Conseiller municipal de Rieux
DE LANTIVY François, Adjoint au Maire à Béganne
PROVOST Odile, Adjointe au Maire de Péaule
PLANCON Fabienne, Adjointe au Maire de la Chapelle de Brain

Les représentant Services techniques de collectivités, Associations ...

Collectivités locales et instances associées

FAUCHON Samuel, Région Bretagne, service des canaux
FORESTIER Delphine, Syndicat Chère Don Isac
TOUZE Camille et ROY Emilie, Département de Loire-Atlantique – service ENS
GABORIT Thibaut et LE GARREC Morgan, Département d'Ille et Vilaine – service ENS et service Foncier
COUTAND Juliette, Bretagne Porte de Loire Communauté
RAULT Maïwenn, Commune nouvelle de la Gacilly

Associations locales, représentants des usagers et autres organismes

BALAC Dominique, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
LE CAMPION Thomas, Groupe Mammalogique Breton
CHOQUENE Guy-Luc, Bretagne Vivante
CUDENNEC Jean, Eaux et Rivières de Bretagne
TANNOUX David, Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine
GUERIN Anne, Les Hydrophiles
MOTUS Rodolphe, Collectif Biodiversité du Pays de Redon
GAUTHEROT Thibo, Fédération d'Animation Rurale du Pays de Redon
CHEVRIER François, Fédération nationale de Canoë-Kayak et Association CK de Redon
VEAU Kildine, CPIE de Saint Just
GERARD Laurent, Réseau de Transport Electrique
RABBAT Mado, Association Terlieux

Les représentants de Eaux & Vilaine – EPTB Vilaine -Opérateur Natura 2000

WOIMANT Stéphanie, Responsable du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité
LE NORMAND Anne, Chargée de Mission Milieux Humides et Natura 2000
BOTTNER Benjamin, Chargé de mission Biodiversité

1-POINT D'ACTUALITE : TRANSFERT DE COMPETENCES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

Intervention de Cyril ROUAULT de la Région Bretagne et de Thibaud LAFON de la DDTM 35

En application des lois 3DS et DDAU, l'Etat a transféré une partie de ses compétences en matière de gestion des zones Natura 2000. La nouvelle répartition des compétences, pour le cas des sites exclusivement terrestre, comme les Marais de Vilaine, est résumé comme suit :

Région	Etat
Suivi et organisation des désignations de la Présidence du COPIL et de la structure porteuse	Désignation et extension de sites
Constitution du COPIL	Evaluations d'incidences
Approbation du DOCOB	
Présidence du COPIL et portage de l'animation en absence de candidat	
Réception et suivi des chartes	
Financement (élaboration, révision et animation de DOCOB, contrats) et suivi des opérations financées	

La Région est par ailleurs l'autorité de gestion des fonds européens mobilisables pour les contrats Natura 2000 et pour l'animation des sites Natura 2000.

2-ZONE DE PREEMPTION ENVIRONNEMENTALE : UN LEVIER POUR L'ATTEINTE DU BON ETAT DES MASSES D'EAU ET DES HABITATS

Interventions de Thibaut GABORIT et de Morgan LE GARREC du Département d'Ille et Vilaine

Le détail sur cet outil est exposé en annexe 1

En séance, il est relevé que la commune de Massérac a pu mobiliser ce droit (titulaire par substitution) dans le contexte de Périmètre de Protection de Captage d'Eau et les communes de Langon et de la Chapelle de Brain travaillent sur des projets de ZPE avec Eaux & Vilaine, qui visent à faciliter la restauration de milieux aquatiques, à protéger la ressource en eau et à protéger des milieux vitaux notamment pour la Loutre d'Europe et plusieurs chauves-souris.

3-EVOLUTION DU PERIMETRE DE LA ZSC MARAIS DE VILAINE

Intervention d'Anne LE NORMAND de Eaux & Vilaine

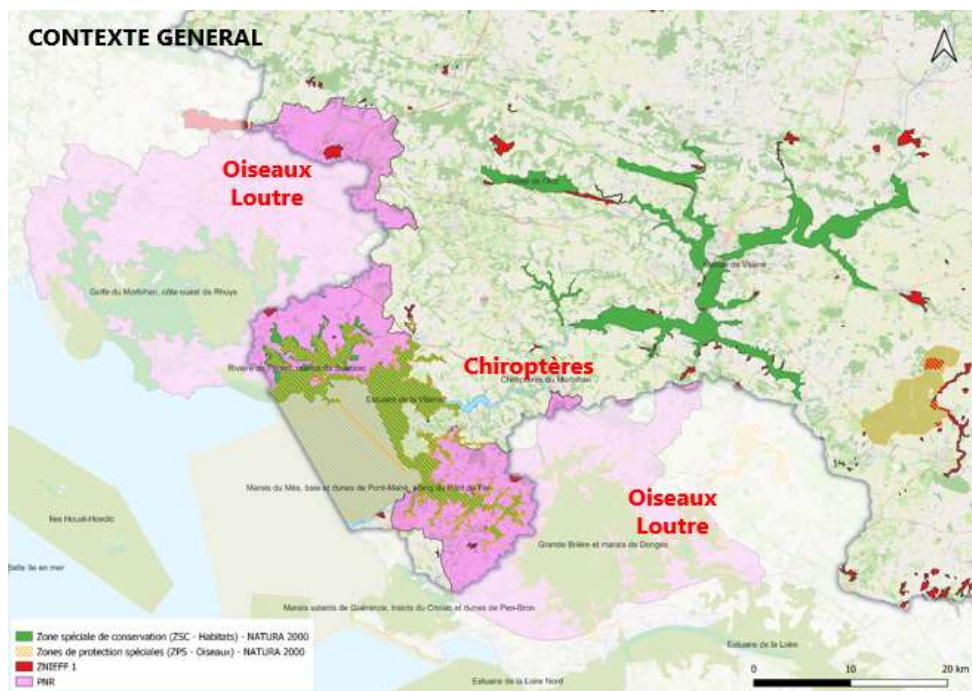
A la suite du Comité de Pilotage de juin 2022 validant le bilan ornithologique, le principe d'extension et le principe de demande de classement des Marais de Vilaine au titre de la Directive Oiseaux, un travail de préfiguration d'un nouveau site a été établi par Eaux & Vilaine.

Ce projet intègre des milieux rares (prairies à plantes à fleurs rares, landes sèches et tourbeuses) et des milieux fonctionnels pour les espèces (loutre d'Europe, insectes d'intérêt communautaires, chauves-souris, oiseaux nicheurs et migrateurs) qui leur permettent de satisfaire leurs besoins vitaux : se nourrir, se reposer, se reproduire. Le zonage comprend par conséquent : des boisements, des milieux à végétation naturelle de type prairies et fourrés, des plans d'eau, des landes sèches et tourbeuses, des cours d'eau.

Plusieurs étapes seront nécessaires avant de proposer un classement au titre de la Directive Oiseaux, préalable à une demande de classement Ramsar et sont résumées comme suit :

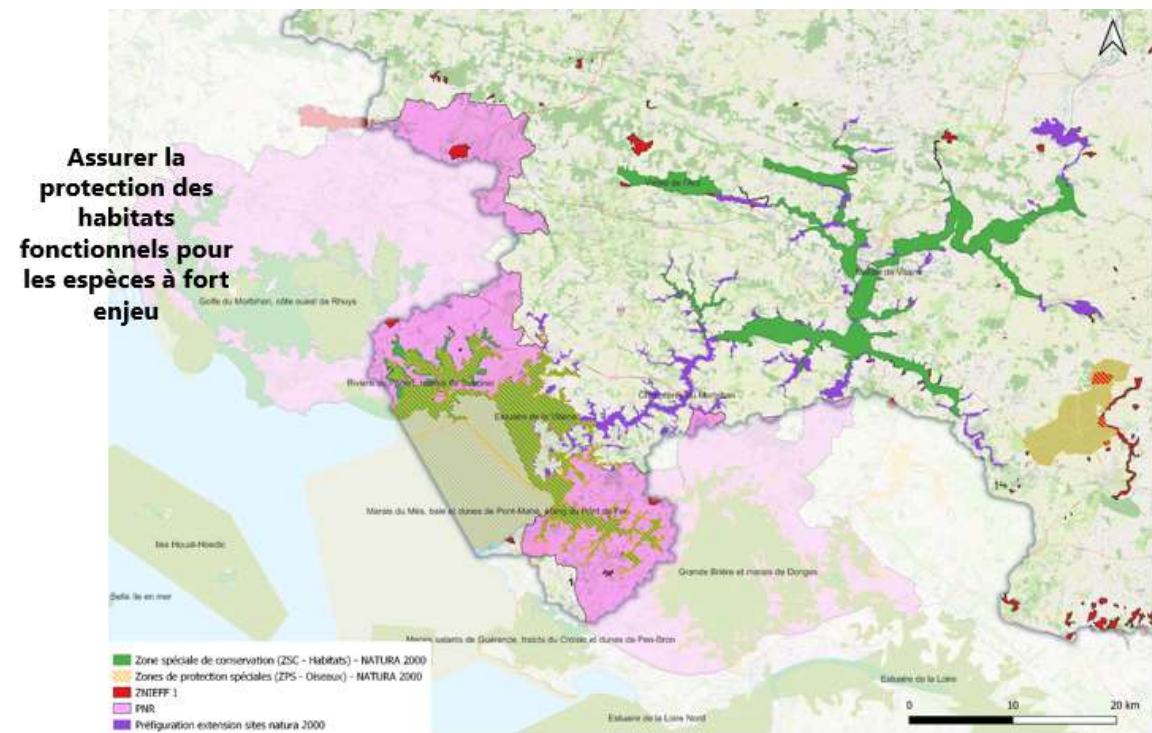


Il est rappelé la situation stratégique des marais de Vilaine pour assurer la pérennité des espèces, en facilitant les connectivités avec d'autres noyaux de population (du parc de Brière ou du Golfe du Morbihan et Territoires des landes de Lanvaux et du bassin du Saint Eloi / Forêt du Gâvre)



En exergue ci-contre : le bassin-versant de la Vilaine

Ci-après en violet : Préfiguration d'extension de périmètres pour la ZSC Estuaire et ZSC Marais de Vilaine, landes et coteaux boisés :



Afin d'avancer sur la définition des périmètres et les soumettre par la suite aux services de l'Etat, il est proposé dans un premier temps, d'organiser des instances de dialogue par « sous-territoire » entre E&V et des élus locaux. L'objectif sera de partager avec les élus, le principe de conservation de milieux rares et d'espaces fonctionnels pour le déplacement d'espèces et satisfaire leurs besoins vitaux. Il sera vérifié la cohérence avec le zonage PLU actuel (N préférentiellement) et discuté des possibilités de le faire évoluer, le cas échéant.

L'information sur le projet d'extension du site Natura 2000 défini par l'opérateur Natura 2000, auprès des citoyens, des propriétaires et gestionnaires de parcelles concernées a été abordée, elle reste à définir.

4- ATLAS SOCIO-CULTUREL DES MARAIS DE VILAINE

Intervention de Mado RABBAT de l'association Terlieux

Il s'agit d'une initiative qui répond à l'appel à projet « valorisons le patrimoine en lien avec l'eau » proposé par la Région Bretagne et qui s'intègre parmi les « Atlas socio-culturels des rivières de Bretagne », coordonnés par l'association Eau et Rivières de Bretagne.

Inspiré de « l'Atlas pour le Belon » qui vise à « dessiner la rivière comme on la voit et comme on la vit » porté par Eau et Rivières de Bretagne (<https://www.eau-et-rivieres.org/atlas-belon>), l'Association Terlieux a initié un atlas propre à la Vilaine autour de Redon et ses marais associés, en coopération avec de nombreux acteurs locaux dont des associations et la ville de Redon. Les éléments présentés en séance font l'objet des annexes 2-1 et 2-2 de cette présente note. L'association poursuit son travail en coopération avec des étudiants en Master « Gestion de l'environnement, parcours Gestion des habitats et des bassins versants » de l'Université de Rennes 1.

Il s'agit d'un outil innovant de communication/sensibilisation sur le fleuve de la Vilaine et potentiellement son patrimoine culturel et naturel associé (marais et affluents). Le travail porté par Terlieux s'achèvera début 2024 et l'association recherche d'ores et déjà une structure qui pourrait sécuriser la vie du site internet collaboratif, qui sera mis en ligne, à l'instar de l'Atlas du Belon.

Le 23 septembre prochain, à Saint Nicolas de Redon (site du Transformateur) se déroulera la fête « Rencontre des marais » qui sera l'occasion de valoriser cet outil et des éléments du patrimoine culturel du territoire.

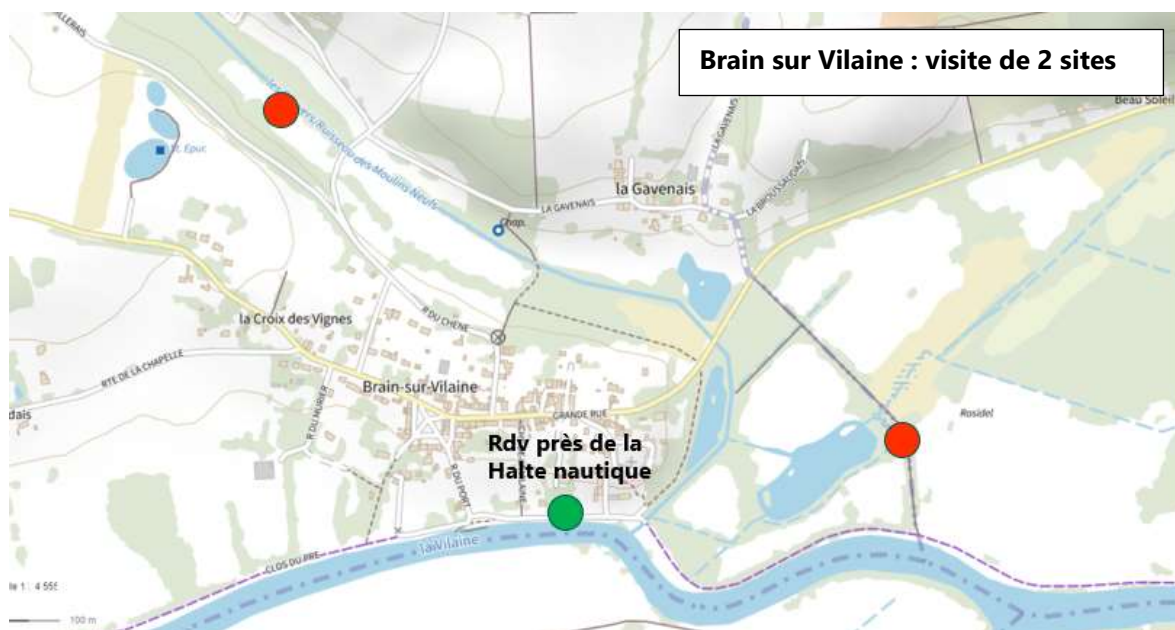
5- ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN COPIL

La fin de mandat de Présidence et de structure animatrice du site Natura 2000 approche et est programmé en octobre 2023. La désignation de la Présidence et de l'Opérateur local fera donc l'objet du prochain Comité de Pilotage (collège des élus) envisagé fin novembre-début décembre.

Le prochain Comité de Pilotage sera l'occasion de dresser un pré-bilan de la campagne PAC 2023 MAEC, de faire part de l'avancement de la révision de la Charte Natura 2000 et de celui de la consultation des communes pour l'évolution du périmètre Natura 2000.

6- PARTIE TERRAIN

La séance en salle achevée, il est proposé de poursuivre sur le terrain par la visite de 2 secteurs situés à 3 km de la salle : la présentation de travaux de renaturation de cours d'eau avec Fabien Bossière de l'UGVA-Eaux & Vilaine et la discussion autour de la gestion des abords de Vilaine et du marais de Rosidel, limitrophe de Langon et Bain sur Vilaine avec Samuel Fauchon de la Région Bretagne et Anne Le Normand.



Pour comprendre l'organisation du territoire aujourd'hui et tout particulièrement le fonctionnement hydrologique des « marais » comme des cours d'eau, il est toujours instructif de connaître son histoire. A titre d'information, ci-après une carte établie en 1736 .



Le Président du Comité de Pilotage remercie tous les intervenants pour la qualité du travail présenté.

Concernant la méthode de consultation des communes sur l'extension du périmètre Natura 2000, elle a été approuvée à l'unanimité. Des élus ont cependant demandé à pouvoir associer des propriétaires dans la discussion qui sera engagée avec Eaux & Vilaine par territoire. Comme énoncé en point 3 de la présente note, ces aspects seront abordés dans un deuxième temps.

Les informations présentées en séance sont énoncées dans ce rapport et Eaux & Vilaine se tient à disposition des membres du Comité de Pilotage pour apporter toute précision utile.

Le Président du Comité de Pilotage Natura 2000
« Marais de Vilaine »

Fabrice SANCHEZ